

+ NICE MATIN = 31 Mars 2016

Vallées

■ FAITS-DIVERS ■

Trafic de stups : un an ferme pour un Drapois

Un simple contrôle routier des gendarmes a conduit Alain Andronico, un Drapois de 28 ans, directement en prison. Le tribunal correctionnel l'a maintenu en détention en lui infligeant un an de prison ferme.

Les forces de l'ordre avaient trouvé le 31 janvier, à La Trinité, dans sa BMW, une liasse de billets (en tout 8500 euros) et quelques grammes de cannabis. Lors de la perquisition à son domicile, 122 grammes répartis dans 17 sachets ont été confisqués. Alain Andronico assure que la drogue saisie n'était destinée qu'à sa consommation.

Lors de l'enquête, un voyage express au Maroc et des achats chez Vuitton ont intrigué les gendarmes. Mais les investigations des quatre téléphones n'ont rien donné. La justice reproche également au prévenu l'exécution d'un travail dissimulé. En l'occurrence, l'achat et la vente de voitures d'occasion.

La présidente Laurie Duca s'étonne de l'absence de retraits bancaires avant ces transactions non déclarées. Le procureur Hervé Leroy requiert « 14 mois ferme » : « *Ce qui m'interpelle, observe le magistrat, c'est la personnalité de Monsieur avec un casier judiciaire long comme un jour sans pain* ». Dix-sept condamnations au total, « *mais aucune n'est liée à une affaire de stupéfiants* », oppose, M^e Adrien Verrier, le défenseur du prévenu. L'avocat ironise et file la métaphore culinaire : « *On prend quelques grammes par ci, quelques grammes par là, on place en garde à vue, on laisse mijoter et on vous le présente comme un grand trafiquant. Mais rien, dans le dossier, ne le démontre. Monsieur a toujours travaillé et un contrat de maçon l'attend* ». Huit ans que le prévenu n'avait pas connu la prison. Le tribunal a décidé de l'y envoyer à nouveau.

CH. P